



COULEURS :  
MAILLOT ROUGE  
CULOTTE BLANCHE

# GUIDE DU « DIRIGEANT ACCOMPAGNATEUR D'EQUIPE »

## *Sommaire*

### **Le Dirigeant Accompagnateur d'Equipe :**

#### **PREAMBULE**

**3**

- Qu'est-ce-qu'un dirigeant accompagnateur d'équipe ?
- Qui peut être dirigeant accompagnateur d'équipe ?
- Un joueur licencié peut-il être dirigeant accompagnateur ?

#### **LE ROLE DU DIRIGEANT**

##### **1- ROLE GENERAL DU DIRIGEANT ACCOMPAGNATEUR**

**4**

##### **2- ROLE DU DIRIGEANT ACCOMPAGNATEUR D'EQUIPE A DOMICILE**

**4**

- 2-1 Préparation le jour de la rencontre 4
- 2-2 Préparation une heure trente avant le coup d'envoi de la rencontre 5
- 2-3 Pendant la rencontre 5
- 2-4 Après la rencontre 5

##### **3- ROLE DU DIRIGEANT ACCOMPAGNATEUR D'EQUIPE EN DEPLACEMENT**

**6**

- 3-1 Quelques jours avant le départ 6
- 3-2 Avant le départ 6
- 3-3 Lors d'un déplacement par car 6
- 3-4 Lors d'un déplacement par voiture particulière 7
- 3-5 Avant la rencontre 7
- 3-6 Durant la rencontre 7
- 3-7 Après la rencontre 7

##### **4- COMPETENCES REQUISES POUR LE DIRIGEANT ACCOMPAGNATEUR D'EQUIPE**

**8**

- 4-1 Sécurité et protection des arbitres 8
- 4-2 Défaillance de l'arbitre 8
- 4-3 Contrôle de l'identité des joueurs 8
- 4-4 Obligations de l'arbitre 8
- 4-5 Forfaits 8

4.5.1 Equipe absente à l'heure fixée pour la rencontre	8
4.5.2 Nombre de joueurs insuffisant	8
<b>4-6 Match perdu par pénalité</b>	<b>9</b>
4.6.1 Equipe réduite en cours de partie	9
4.6.2 Abandon de terrain	9
<b>4-7 Feuille de match</b>	<b>9</b>
4.7.1 La rédaction de la feuille de match	9
4.7.1.1 Les joueurs ne présentent pas de licence.	9
4.7.1.2 Les joueurs remplaçants.	10
4.7.1.3 Toute équipe peut être complétée en cours de partie.	10
4.7.2 L'officialisation de la feuille de match	10
4.7.3 Les réserves sur la feuille de match	10
4.7.3.1 Avant le match	11
4.7.3.2 Pendant le match	11
4.7.3.3 Confirmation des réserves	12
4.7.4 L'envoi de la feuille de match	12
4.7.5 Exemples de réserves	13
<b>4.8 Délégués de club</b>	<b>16</b>

# PREAMBULE

## **Qu'est-ce-qu'un dirigeant accompagnateur d'équipe ?**

Toute équipe doit être obligatoirement accompagnée au minimum d'un responsable majeur.

Il est le représentant des obligations et des devoirs du club, autant dans l'organisation des rencontres à domicile que lors des déplacements de son équipe.

L'accompagnateur d'équipe est avant tout, lors de la rencontre, si un Commissaire et un Monsieur Sécurité du club n'ont pas été désignés:

- Le garant de la sécurité sur le stade.
- Le responsable administratif du club.
- L'interlocuteur privilégié de la ligue et des officiels en cas d'incident.
- L'interlocuteur du club auprès des officiels.

## **Qui peut être dirigeant accompagnateur d'équipe ?**

Ce rôle doit être confié à une personne qualifiée, responsable, possédant une bonne connaissance des règlements, sachant rédiger une réserve ou un rapport et remplir une feuille de match.

Il doit entretenir un bon esprit : loyauté dans le jeu et respect des adversaires et des arbitres.

Il est majeur et en possession d'une licence de Dirigeant. Son nom et le numéro de sa licence figurent obligatoirement sur la feuille de match.

## **Un joueur licencié peut-il être Dirigeant accompagnateur ?**

Oui, mais à condition qu'il possède une licence dirigeant ou une licence Joueur avec la mention Dirigeant, et qu'il ne figure pas sur la feuille de match en tant que joueur.

# LE ROLE DU DIRIGEANT ACCOMPAGNATEUR D'EQUIPE

## 1- ROLE GENERAL DU DIRIGEANT ACCOMPAGNATEUR

- Avoir une bonne connaissance des règlements.
- Servir d'intermédiaire avec les instances administratives du club.
- être en relation permanente avec l'entraîneur, les joueurs et les parents.
- Se concerter avec l'entraîneur pour la gestion des ballons, de la trousse à pharmacie et des drapeaux de touche.
- Vérifier, sur le site de la Ligue de Normandie ou du District Maritime, s'il n'y a pas de joueurs suspendus chez l'adversaire, cette vérification peut également être faite par l'entraîneur.
- Contacter le responsable du matériel pour compléter la trousse à pharmacie lorsque cela est nécessaire, prévoir un délai d'une semaine. Vérifier la validité des composants.
- Vérifier la veille de match ou au plus tard, le matin pour une compétition se déroulant l'après-midi, que l'équipement est complet et que la couleur du maillot est compatible avec l'équipe adverse. Pour cela, se référer aux indications écrites sur le tableau regroupant les compétitions du weekend se trouvant au foyer.
- Savoir remplir une feuille de match.
- Savoir remplir des réserves ou un rapport.
- Prendre en charge le nettoyage des équipements (sweats, Coupe-vents, vestes de survêtement), le lavage du jeu de maillot est à la charge du club.
- Déposer le jeu de maillots le dimanche au foyer avant 17:00 pour en assurer le lavage pour la semaine suivante.
- Aider le club dans l'organisation des événementiels (tournois, soirée dansante...)
- apprécier la qualité d'un joueur, et sa personnalité, donner son avis à l'entraîneur.

## 2-ROLE DU DIRIGEANT ACCOMPAGNATEUR A DOMICILE

### 2-1 Préparation le jour de la rencontre :

#### Le Dirigeant Accompagnateur d'équipe doit :

- S'assurer qu'il est bien en possession de toutes les licences.
- Constater la présence de la feuille de match.
- Prendre les dispositions pour éventuellement récupérer un second jeu de maillots, par exemple si le temps prévoit de fortes pluies.
- Vérifier la présence du matériel nécessaire : drapeaux de touche, ballons de match en nombre suffisant, en bon état et bien gonflés.
- Procéder à une vérification d'ensemble des installations et locaux : examen des vestiaires (propreté, eau chaude, chauffage, disponibilité d'une clef pour les adversaires et pour les arbitres).
- Vérifier le traçage du terrain et l'état des filets.
- S'assurer de la présence des drapeaux de coin.
- S'assurer de la présence d'un matériel de première intervention (pharmacie, civière).
- accueillir l'adversaire, l'arbitre, et les guider vers leurs vestiaires respectifs quand le match se déroule à Lillebonne.

## **2-2 Préparation une heure quinze avant le coup d'envoi de la rencontre**

### **Le Dirigeant Accompagnateur d'Equipe doit :**

- Etre présent au stade au minimum une heure avant le coup d'envoi.
- conduire le(s) arbitre(s) jusqu'à son (leurs) vestiaire et lui (leurs) remet la clef.
- Accueillir l'équipe adverse, établir un contact avec le Dirigeant Accompagnateur Visiteur, faire la visite du vestiaire et remettre la clef lorsque les vestiaires sont fermés individuellement.
- Remplir la feuille de match et la transmettre au Dirigeant Accompagnateur de l'équipe adverse.
- S'inquiéter du moment où les capitaines viendront voir l'(es) arbitre(s).
- Participer aux contrôles des licences et d'identité des joueurs.
- Assister le capitaine de l'équipe lors de la rédaction d'éventuelles réserves. Lors des matchs de Jeunes, c'est le Dirigeant Accompagnateur qui porte les réserves sur la feuille de match et qui les valide par sa signature.

## **2-3 Pendant la rencontre :**

- Etre, si possible, sur le banc de touche.
- Servir éventuellement de soigneur mais intervenir seulement sur appel de l'arbitre.
- Garder une véritable neutralité quel que soit le déroulement du match.
- Montrer l'exemple et respecter les décisions de l'arbitre.
- Avoir un rôle modérateur. Ne pas se comporter comme un spectateur partisan.
- Veiller au comportement de ses remplaçants et de son éducateur.
- Participer à l'accompagnement des arbitres jusqu'au vestiaire à la mitemps et à la fin de la rencontre.
- Gérer les ballons du match.
- Poser lors des matchs de jeunes, avec le capitaine, les éventuelles réserves techniques.
- observer l'adversaire afin de détecter une faille
- observer son équipe et donner son avis par rapport au jeu à l'entraîneur

## **2-4 Après la rencontre**

### **Le Dirigeant Accompagnateur doit :**

- Vérifier la feuille de match après que l'arbitre l'ait remplie.

Il faut impérativement contrôler :

- L'exactitude du résultat du match (lettres et chiffres)
- Que les croix (avertissements, exclusions, joueurs blessés) sont bien cochées sur la ligne des joueurs concernés.
- Les motifs d'avertissements et/ou d'exclusions.
- Que les types de blessures sont bien indiqués.
- Que les deux capitaines ou les dirigeants accompagnateurs de chaque équipe ont contresigné la feuille de match.
- Qu'en cas de réserve(s) technique(s), celles-ci est (sont) signée(s) de l'arbitre, contresignée(s) des deux capitaines (ou dirigeants pour les jeunes) et de l'arbitre assistant concerné.
- Que l'arbitre a signé à tous les emplacements prévus.

### **PRECISION :**

La signature, par les capitaines ou les dirigeants accompagnateurs, constitue une prise de connaissance. En cas de désaccord avec les écrits, il faut néanmoins signer. Dans ce cas, il est possible de transcrire ses propres observation sur la feuille de match ou, si la place ou le temps manque, de préciser : « pas d'accord, rapport suit ».

### **En plus, le dirigeant accompagnateur d'équipe doit :**

- Récupérer les licences.
- vérifier l'état des vestiaires, les nôtres, mais aussi celui de l'adversaire.
- En cas de victoire ou de match nul, déposer la feuille de match au foyer à l'emplacement prévu à cet effet, au plus tard le dimanche à 18:00, afin que les résultats soient enregistrés sur le site officiel de la Ligue de Normandie ou du District Maritime.
- Informer le secrétaire du club lors de déclaration d'accident afin que celle-ci soit adressée en temps utile à l'assurance.
- Informer le secrétaire lorsque des réserves sont indiquées sur la feuille de match afin que celles-ci soient confirmées et transformées en réclamations écrites, dans les 48 heures ouvrables suivant le match.
- Sportivement, il s'inquiétera de l'état de santé des joueurs blessés de l'équipe adverse.

## **3-ROLE DU DIRIGEANT ACCOMPAGNATEUR D'EQUIPE EN DEPLACEMENT**

### **3-1 Quelques jours avant le départ.**

#### **Le dirigeant accompagnateur d'équipe doit :**

- Vérifier dans le P.V., la date, l'horaire, le lieu (nom et adresse du terrain, type de surface pour l'aire de jeu).

### **3-2 Avant le départ.**

#### **Le dirigeant accompagnateur d'équipe doit :**

- S'inquiéter des raisons de l'absence des joueurs manquants.
- S'assurer qu'il est en possession de toutes les licences validées.
- S'assurer que les joueurs sans licence possèdent une pièce d'identité.
- Vérifier les équipements (quantité, propreté, couleur des maillots).
- Etre en possession d'un brassard de capitaine, d'un sifflet.
- Vérifier la boîte à pharmacie.
- Etre en possession de sa licence de dirigeant ou d'une pièce d'identité.
- Si possible avoir un téléphone portable.

### **3-3 Lors d'un déplacement par car.**

#### **Le dirigeant accompagnateur d'équipe doit :**

- Respecter l'heure de départ et l'itinéraire prévu.
- En cas de panne légère : si le retard doit seulement différer l'arrivée, prévenir, si possible, le club visité et demander, en accord avec l'arbitre, de reculer l'heure du match.
- En cas de panne grave ne permettant pas d'arriver à une heure convenable: Noter l'heure et le lieu exact de l'arrêt sur l'itinéraire.
- Téléphoner si possible au club recevant.
- Faire constater la panne par le responsable du car et, s'il s'agit d'un accident, par la gendarmerie.
- Au retour, rendre compte au secrétaire de son club qui avisera la Ligue par envoi immédiat d'un rapport (pièces jointes : attestations du responsable du car et/ou de la gendarmerie).

### **3-4 Lors d'un déplacement par voiture particulière.**

#### **Le dirigeant accompagnateur d'équipe doit :**

- Fixer un lieu et une heure de rendez-vous
- Respecter l'heure de départ.
- En cas de panne ou d'accident, procéder comme au § 2.3.
- Eviter la surcharge.
- Recommander la prudence et le respect du code de la route.

### **3-5 Avant la rencontre.**

#### **Le dirigeant accompagnateur d'équipe doit :**

- Prendre contact avec le dirigeant du club recevant.
- Compléter la feuille de match (noms, prénoms, numéros des licences).
- Participer aux contrôles des licences et de l'identité des joueurs adverses.
- Assister le capitaine de l'équipe lors de la rédaction d'éventuelles réserves. Lors des matchs de jeunes, c'est le dirigeant accompagnateur qui écrit les réserves sur la feuille de match et qui les signe.
- Visiter les vestiaires avec le dirigeant accompagnateur du club visité.

### **3-6 Durant la rencontre.**

#### **Le dirigeant accompagnateur d'équipe doit :**

- **Etre si possible sur le banc de touche.**
- Servir éventuellement de soigneur mais intervenir seulement sur appel de l'arbitre.
- Garder une attitude sportive quel que soit le déroulement du match.
- Montrer l'exemple et respecter les décisions de l'arbitre.
- Avoir un rôle modérateur, ne pas se comporter comme un spectateur partisan.
- Veiller au bon comportement de ses remplaçants et de son éducateur.
- Disposer d'une trousse de pharmacie.
- Poser avec le capitaine les éventuelles réserves techniques et les signer lors des rencontres des jeunes.

### **3-7 Après la rencontre.**

#### **Le dirigeant accompagnateur d'équipe doit :**

- Contresigner la feuille de match dans les cases prévues, cela même en cas de désaccord avec les écrits de l'arbitre.
- Récupérer les licences et la feuille de match en cas de victoire (voir § 1.4).
- Pour les catégories "jeunes", vérifier que le goûter se passe dans le calme
- faire ranger les tables après le goûter et les faire nettoyer
- Régler éventuellement les frais d'arbitrage.
- Faire une dernière visite du vestiaire avec un représentant du club adverse et rendre la clef.
- S'inquiéter de l'état de santé des joueurs blessés de l'équipe adverse.
- Faire, au retour, un compte rendu au secrétaire et au président du club si des incidents se sont produits ou tous autres évènements qui ont été préjudiciables au bon déroulement de la rencontre.
- Il en est de même pour les blessures nécessitant une déclaration d'accident auprès de l'assurance.

## **4-COMPETENCES REQUISES POUR LE DIRIGEANT ACCOMPAGNATEUR D'EQUIPE .**

### **4-1 Sécurité et protection des arbitres (article 50 R.S. de la Ligue).**

Les clubs en présence sont responsables des incorrections, inconvenances et atteintes dont pourraient être victimes les arbitres et délégué(s) du fait de leurs joueurs, dirigeants ou de leurs supporters.

**Ils doivent faire protéger les arbitres dans le trajet du terrain au vestiaire et inversement.**

Si des incidents se produisent au cours ou à la fin du match, les deux clubs seront tenus d'apporter leur concours sous peine de sanction(s). Cette protection doit s'étendre hors du vestiaire et hors du stade jusqu'au moment où les arbitres sont considérés en sécurité.

#### **Obligations du club recevant :**

Le club recevant est chargé de la police du terrain et est tenu pour responsable des désordres qui pourraient résulter, pendant ou après le match, de l'attitude incorrecte des joueurs et/ou du public.

### **4-2 Défaillance de l'arbitre :**

En cas d'absence de l'arbitre, la priorité est donnée à tout arbitre officiel présent sur le terrain et prouvant sa qualité (licence obligatoire).

Si aucun arbitre officiel n'est présent, une équipe ne peut refuser de jouer.

Dans ce cas, chaque équipe présente un arbitre bénévole (licence dirigeant obligatoire), et le sort désigne celui qui devra diriger la rencontre.

### **4-3 Contrôle de l'identité des joueurs.**

Celui-ci a lieu :

- Sous l'autorité de l'arbitre.
- Avant l'entrée sur la pelouse.

Le capitaine de l'équipe adverse en possession des licences appelle les joueurs et vérifie de visu la conformité des licences (nom et photo). Les joueurs absents au moment du contrôle ne pourront entrer sur le terrain que munis de leur licence ou d'une pièce d'identité.

### **4-4 Obligations de l'arbitre.**

Au-delà de la direction du match, l'arbitre (officiel ou bénévole) est tenu à certaines obligations qu'il faut connaître et comprendre. En particulier, l'arbitre doit obligatoirement consigner sur la feuille de match tout incident et toute réserve.

### **4-5 Forfaits:**

#### **4-5-1 Equipe absente à l'heure fixée pour la rencontre**

Un quart d'heure après l'heure fixée pour le commencement de la partie, l'absence de l'une ou des 2 équipes sera constatée et mentionnée par l'arbitre sur la feuille de match (les cas de force majeure seront laissés à l'appréciation de la Commission chargée de statuer).

#### **4-5-2 Nombre de joueurs insuffisant**

Une équipe se présentant sur le terrain pour commencer un match de football à 11 avec moins de 8 joueurs (9 joueuses pour les équipes féminines) sera déclarée forfait.

Ce nombre est porté à 6 pour le football à 7 et à 7 pour les rencontres à 9 joueurs.

Dans le cas de match gagné par forfait, l'équipe gagnante bénéficie d'un score de 3 (trois) buts à 0 (zéro). L'équipe perdante marque 0 (zéro) point.

#### **4-6 Match perdu par pénalité :**

##### **4-6-1 Equipe réduite en cours de partie**

L'arbitre doit arrêter la rencontre lorsque, pour une cause quelconque, une équipe de football à 11 se trouve réduite à moins de **8** joueurs (**9** joueuses pour les équipes féminines).

Ce nombre est porté à **6** pour le football à 7 et à **7** pour les rencontres à 9 joueurs.

Dans tous les cas, l'arbitre doit rédiger un rapport qu'il adresse à l'organisme compétent.

##### **4-6-2 Abandon de terrain**

Toute équipe abandonnant le terrain pour quelque cause que ce soit est battue par pénalité.

L'équipe battue par pénalité marque 1 (un) point et le club bénéficiaire marque le maximum de points prévu par le Règlement et conserve le nombre de buts marqués au cours de la rencontre.

Le nombre de buts marqués par le club perdant est annulé.

#### **4-7 Feuille de match:**

##### **4-7-1 La rédaction de la feuille de match**

- Utiliser de préférence le **stylo à bille noir**
- Elle est obligatoire pour chaque rencontre y compris amicale.
- Le club visité doit prendre ses dispositions afin qu'elle soit remise remplie à l'arbitre 30 minutes avant le coup d'envoi avec les licences des joueurs des 2 clubs.
- Elle est rédigée très LISIBLEMENT. Il faut éviter les ratures et n'omettre aucun paragraphe.
- Les noms des joueurs en lettres majuscules, les prénoms et les numéros des licences (ou de pièce(s) d'identité présentée(s)) doivent figurer dans les colonnes prévues à cette effet.
- Quand le match est reporté : changer la date.
- Noter soigneusement le terrain et l'horaire.
- Sauf dispositions particulières figurant dans le règlement des épreuves, et expressément approuvées par la Fédération, il peut être inscrit sur la feuille de match au maximum 14 joueurs pour le football à 11 et 10 joueurs pour le football à 7.
- Ne pas inscrire de numéro de licence si celle-ci n'est pas présentée.
- Ne pas oublier de faire signer les joueurs dépourvus de licence dans la colonne prévue à cet effet, même s'ils ont justifié de leur identité.
- Faire le nécessaire afin que le joueur porte le même numéro sur la feuille d'arbitrage et sur son maillot.
- Inscrire la catégorie de licence si le joueur est surclassé.
- Sur la feuille doivent figurer uniquement les noms de personnes licenciées : joueurs, dirigeants, éducateurs ou soigneurs.
- La feuille de match est remise à chaque match par le club visité à l'arbitre et au capitaine de l'équipe adverse.
- La feuille de match doit être intégralement remplie et signée des capitaines ou représentant et de l'arbitre.

##### **4-7-1-1. Les joueurs ne présentent pas de licence**

L'arbitre doit exiger une pièce d'identité comportant photographie :

- **s'il s'agit d'une pièce officielle**, ses références sont inscrites sur la feuille de match.
- **S'il s'agit d'une pièce non officielle**, l'arbitre doit la retenir si le club adverse dépose des réserves, et l'adresser, dans les 24 heures, à l'organisme responsable de la compétition.

- **Si le joueur ne présente aucune de ces pièces ou s'il refuse de se dessaisir de la pièce d'identité non officielle**, l'arbitre doit lui interdire de figurer sur la feuille de match et de prendre part à la rencontre.

**Pièce officielle :**

Le terme « pièce officielle » s'entend exclusivement pour les pièces délivrées par les autorités officielles (Préfectures, Ministères, etc...) et sous la réserve expresse qu'elles comportent une photographie d'identité fixée et validée : carte nationale d'identité, passeport, carte de résident étranger, permis de conduire, etc...

**Pièce non officielle :**

Toute pièce délivrée par une Administration (S.N.C.F, transports en commun, etc...) sera considérée comme pièce non officielle. Il en est de même pour les pièces émanant d'une autorité officielle, mais dont la photo sera simplement collée ou agrafée et validée par un timbre humide.

Entrent également dans la catégorie des pièces non officielles, les cartes scolaires, de clubs, dès l'instant où elles comportent une photo de l'intéressé.

Un simple carton comportant le nom, le prénom et une photo d'identité authentifiée par le cachet du club, apposé à cheval sur la photo, peut valablement constituer une pièce d'identité non officielle .

**4-7-1-2 Les joueurs remplaçants**

Les joueurs remplaçants doivent obligatoirement figurer sur la feuille de match avant le début de la rencontre.

Ils ne sont pas tenus d'être présents avant la rencontre, mais les licences ou les pièces d'identité doivent être remises à l'arbitre en même temps que la feuille de match et conservées par lui jusqu'à la fin de la rencontre.

Ils peuvent remplacer un joueur à n'importe quel moment, exception faite pour les tirs au but.

**4-7-1-3. Toute équipe peut être complétée en cours de partie**

Toute équipe peut être complétée en cours de partie si elle est incomplète au départ du match, sauf disposition réglementaire particulière.

Les joueurs complétant l'équipe, contrairement aux remplaçants, n'ont pas besoin de figurer sur la feuille de match avant la rencontre.

Les éventuels retardataires ne peuvent accéder au terrain et au banc de touche qu'après s'être présentés à l'arbitre et vérification de leur licence ou de leur identité.

Ils seront inscrits sur la feuille de match à la mi-temps s'ils ne l'ont pas été auparavant.

**4-7-2 L'officialisation de la feuille de match**

Avant la rencontre, dans les catégories « joueurs adultes », les capitaines des équipes en présence vérifient les licences.

Le dirigeant accompagnateur d'équipe peut assister le capitaine lors de cette vérification.

Dans les catégories « jeunes », c'est ce dirigeant qui entreprend la démarche.

**4-7-3 Les réserves sur la feuille de match**

- Pour les rencontres des catégories de jeunes jusqu'à moins de 19 ans, les réserves sont signées, non par les capitaines, mais par les dirigeants licenciés accompagnateurs des équipes.

- Le mot « réserve » indique qu'un des clubs a des observations à présenter sur un point particulier.

- Ce club peut avoir des preuves ou des présomptions au sujet de la participation d'un joueur à la rencontre. Cette participation peut être contestée par le fait d'une licence irrégulière, d'une qualification pouvant être mise en cause ou pour toute autre raison.
- La rédaction d'une réserve a une très grande importance et les arguments formulés ne doivent laisser aucun point dans l'ombre. L'ambiguïté d'une réserve entraîne inévitablement le rejet de celle-ci.
- Au départ, la bonne foi de chacun est admise et un dirigeant a très bien pu être trompé par un de ses joueurs ou ignorer un fait connu de son adversaire. Il doit donc être en mesure de connaître, de contrôler les motifs de la réserve, de pouvoir aussi prendre toute décision qu'il jugera bonne et il en assumera la responsabilité.

#### 4-7-3-1 Avant le match :

##### - *sur les installations.*

Les réserves concernant le terrain de jeu et les installations doivent être déposées au moins 45 minutes avant le début de la rencontre, l'arbitre devant mentionner sur la feuille de match l'heure de dépôt de la réserve.

##### - *sur la qualification et la participation.*

Les réserves visant la qualification et/ou la participation des joueurs à un match doivent, pour suivre leurs cours :

- **Etre formulées par écrit avant le coup d'envoi**

par le dirigeant de l'équipe plaignante ou son capitaine mais obligatoirement signées par ce dernier pour les rencontres seniors et pour les rencontres des catégories de jeunes jusqu'à moins de 19 ans par le dirigeant accompagnateur d'équipe licencié.

Ces réserves sont communiquées au capitaine adverse par l'arbitre qui les contresignera avec lui.

- **Etre nominales**

Si les réserves visent tous les joueurs d'une équipe, il faut indiquer qu'elles sont portées sur « l'ensemble de l'équipe ».

- **Etre motivées**, c'est à dire mentionner le grief précis opposé à l'adversaire. Le simple rappel d'articles de règlements ne constitue en aucun cas une motivation suffisante.

**N.B :** tout joueur faisant l'objet d'une réserve peut être rayé sur la feuille de match, ne pas prendre part à la rencontre et de ce fait être remplacé par un autre joueur.

#### 4-7-3-2 Pendant le match

- **Si un joueur non inscrit sur la feuille de match entre en cours de partie**, des réserves verbales motivées sur sa qualification ou sa participation peuvent être formulées immédiatement auprès de l'arbitre qui appelle le capitaine de l'équipe adverse et l'un des arbitres assistants pour en prendre acte.

Ces réserves seront inscrites à la mi-temps ou après la rencontre sur la feuille de match par le capitaine ou le dirigeant réclamant. L'arbitre en donnera connaissance au capitaine de l'équipe adverse et les contresignera avec lui (ou avec le dirigeant responsable chez les jeunes).

- **Poser des réserves techniques**

« La faute technique est une violation des lois du jeu par l'arbitre. »

Il ne faut pas confondre avec l'interprétation par l'arbitre d'un fait de jeu.

◆ **Si les réserves concernent un fait sur lequel l'arbitre est intervenu, elles doivent, pour être valables :**

a) être formulées à l'arbitre par le capitaine plaignant, à l'arrêt de jeu qui est la conséquence de la décision contestée.

b) être formulées, pour les rencontres des catégories Jeunes jusqu'aux 18 ans et 16 ans F., par le dirigeant licencié responsable de l'équipe plaignante à l'arbitre, à l'arrêt de jeu qui est la conséquence de la décision contestée.

A préciser que l'arbitre, objet d'une réserve pour faute technique, peut toujours revenir sur sa décision tant que le jeu n'a pas repris.

◆ **Si les réserves concernent un fait sur lequel l'arbitre n'est pas intervenu, elles doivent, pour être valables :**

a) être formulées dès le premier arrêt de jeu par le capitaine à l'arbitre.

b) être formulées pour les rencontres des catégories de Jeunes jusqu'aux 18 ans et 16 ans F., par le dirigeant licencié responsable de l'équipe plaignante à l'arbitre dès le premier arrêt de jeu.

**Dans tous les cas :** l'arbitre appelle le capitaine de l'équipe adverse (ou le dirigeant responsable licencié de l'équipe adverse pour les rencontres des catégories de Jeunes jusqu'aux 18 ans et 16 ans F.) et l'arbitre assistant le plus proche pour en prendre acte.

A l'issue du match, l'arbitre inscrit ces réserves sur la feuille de match et les fait contresigner par le capitaine réclamant, le capitaine de l'équipe adverse et l'arbitre assistant concerné.

Indiquer la nature des faits et de la décision qui prêtent à contestation.

Pour les rencontres de Jeunes jusqu'aux 18 ans et 16 ans F., les réserves sont contresignées par les dirigeants licenciés responsables.

La faute technique n'est retenue que si la Commission compétente juge qu'elle a une incidence sur le résultat final de la rencontre.

#### **4-7-3-3 Confirmation des réserves**

Pour être examinée, la réserve doit être transformée en réclamation écrite par lettre recommandée dans les **48 heures** (2 journées) ouvrables suivant le match (récépissé de la poste faisant foi) avec, à l'appui, un droit de confirmation dont le montant est fixé chaque année par l'Assemblée Générale de Ligue.

La lettre est écrite sur papier à en-tête du club plaignant ou revêtue du tampon du même club.

On peut utiliser le courrier électronique dans les mêmes conditions, celui-ci devant être identifié.

Elle est adressée, suivant le cas, au District ou à la Ligue.

Le non respect des formalités relatives à la formulation des réserves et à leur transformation en réclamation écrite entraîne l'irrecevabilité de la réclamation.

#### **4-7-4 L'envoi de la feuille de match**

L'original doit parvenir à la Ligue ou au District avant midi le mardi qui suit le match.

Ce soin incombe au club visité.

En cas d'infraction, une amende est infligée au club responsable.

La feuille de match est la seule et unique pièce officielle à conviction :

c'est le procès verbal pour tous les incidents avant, pendant et après le match.

Il faut en prendre soin.

#### **4-7-5 Exemples de réserves**

##### ***1. L'équipe adverse ne présente aucune licence :***

Je soussigné (NOM Prénom) Licence N°.....Capitaine (ou dirigeant pour les jeunes) de l'US Lillebonnaise pose des réserves sur la qualification et la participation de l'ensemble de l'équipe (Club Adverse) celle-ci ne présentant aucune licence. Motif, ces joueurs, qui ne présentent ni licence, ni pièce d'identité quelconque, n'ont pas le droit de prendre part au match.

##### ***2. Joueur sans licence :***

Je soussigné (NOM Prénom) Licence N°..... Capitaine (ou dirigeant pour les jeunes) de l'US Lillebonnaise pose des réserves sur la qualification et la participation au match du joueur (NOM Prénom) de (Club Adverse). Motif: Ce joueur ne présente pas de licence.

##### ***3. L'équipe adverse présente un certain nombre de licences et de pièces d'identité pour un ou plusieurs joueurs :***

Je soussigné (NOM Prénom) Licence N°.....Capitaine (ou dirigeant pour les jeunes) de l'US Lillebonnaise pose réserve sur la participation et la qualification des joueurs de (Club Adverse) dont les noms suivent, ceux-ci ne présentant pas de licence. Motif, ces joueurs, qui ne présentent ni licence, ni pièce d'identité quelconque, n'ont pas le droit de prendre part au match.

##### ***4. Joueur sans licence, ni pièce d'identité***

Je soussigné (NOM Prénom) Licence N°..... Capitaine (ou dirigeant pour les jeunes) de l'US Lillebonnaise pose réserve sur la qualification et la participation au match du joueur (NOM Prénom) de (Club Adverse) . Motif, ce joueur, qui ne présente ni licence, ni pièce d'identité quelconque, n'a pas le droit de prendre part au match.

##### ***5. Joueur sans licence, avec pièce d'identité mais sans photo***

Je soussigné (NOM Prénom) Licence N°..... Capitaine (ou dirigeant pour les jeunes) de l'US Lillebonnaise pose réserve sur la qualification et la participation au match du joueur (NOM Prénom) de (Club Adverse). Motif, ce joueur, sans licence, ni pièce officielle d'identité avec photo, ne présente que ..... (Carte S.S., carte scolaire, carte de bus...) démunie de photographie, pièce insuffisante pour justifier son identité et sa qualification. Il n'a pas le droit de disputer le match.

##### ***6. Joueur sans licence, refusant de laisser à l'arbitre la pièce d'identité produite :***

Je soussigné (NOM Prénom) Licence N°..... Capitaine (ou dirigeant pour les jeunes) de l'US Lillebonnaise pose réserve sur la qualification et la participation au match du joueur (NOM Prénom) de (Club Adverse). Motif, ce joueur, qui ne présente ni licence, ni pièce officielle d'identité, refuse de laisser à la disposition de l'arbitre le document qu'il présente pour justifier de son identité. Il n'a donc pas le droit de participer au match.

##### ***7. L'équipe adverse présente toutes les licences mais le délai de qualification n'est pas respecté :***

Je soussigné (NOM Prénom) Licence N°.....Capitaine (ou dirigeant pour les jeunes) de l'US Lillebonnaise pose des réserves sur la qualification et la participation du (des) joueur(s) (NOMS Prénoms) de (Club Adverse) pour le motif suivant: Ce(s) joueur(s) ne présente(nt) pas, ce jour, les 4 jours réglementaires de qualification.

***8. Equipes réserves : Participation en équipe inférieure de plus de 3 joueurs ayant disputés plus de 5 matchs en équipe supérieure :***

Je soussigné (NOM Prénom) Licence N° .....Capitaine (ou dirigeant pour les jeunes) de l'US Lillebonnaise pose réserve sur la qualification et la participation à la rencontre des joueurs (NOMS Prénoms) (ou sur tous les joueurs) de l'équipe (Club Adverse). Motif: Plus de trois joueurs sont susceptibles d'avoir participer avec l'équipe supérieure à plus de 5 matchs

***9. Equipes réserves : Participation en équipe inférieure lorsque l'équipe supérieure ne joue pas le même jour ou le lendemain :***

Je soussigné (NOM Prénom) Licence N° .....Capitaine (ou dirigeant pour les jeunes) de l'US Lillebonnaise pose réserve sur la qualification et la participation à la rencontre des joueurs de l'équipe (Club Adverse). Motif: ces joueurs sont susceptibles d'avoir participer au dernier match de l'équipe supérieure qui ne joue pas ce jour là.

***10. Qualification antérieure :***

Je soussigné (NOM Prénom) Licence N° .....Capitaine (ou dirigeant pour les jeunes) de l'US Lillebonnaise pose réserve sur la qualification du joueur (NOM Prénom) de (Club Adverse), celui-ci était qualifié la saison dernière dans le club ....., ou dans la Ligue....., ou dans tel pays..... à (donner le nom de la ville), Il devrait avoir le cachet Mutation, ce qui porte à (Nombre de joueurs) le nombre de joueurs mutés dans cette équipe.

***11. Mutation exceptionnelle :***

Je soussigné (NOM Prénom) Licence N° .....Capitaine (ou dirigeant pour les jeunes) de l'US Lillebonnaise pose réserve sur la qualification du joueur (NOM Prénom) de (Club Adverse), celui-ci ayant bénéficié d'une mutation exceptionnelle, n'a pas sa résidence effective à l'adresse indiquée, mais à.....mon club présentera à (organisme compétent) les preuves de notre affirmation.

***12. Participation à plusieurs matchs :***

Je soussigné (NOM Prénom) Licence N° .....Capitaine (ou dirigeant pour les jeunes) de l'US Lillebonnaise pose réserve sur le joueur (NOM Prénom) de (Club Adverse), celui-ci ayant participé (le matin ou la veille) avec l'équipe ..... (indiquer l'épreuve, obligatoire pour permettre la vérification).

***13. Lors de match à rejouer :***

Je soussigné (NOM Prénom) Licence N° .....Capitaine (ou dirigeant pour les jeunes) de l'US Lillebonnaise pose réserve sur la qualification pour ce match au sein de l'équipe (Club Adverse) du joueur (NOM Prénom) N° de licence.....non qualifié à la date de la première rencontre.

***14. Réserve sur un joueur non inscrit sur la feuille de match et qui entre en cours de partie :***

Je soussigné (NOM Prénom) Licence N° .....Capitaine (ou dirigeant pour les jeunes) de l'US Lillebonnaise pose réserve sur l'entrée à la ..... ème minute du match, au sein de l'équipe de (Club Adverse), du joueur suivant (NOM Prénom) non inscrit sur la feuille d'arbitrage, sur sa qualification et participation au match (donner le motif).

**15. Réserve technique :**

Je soussigné (NOM Prénom) Licence N°.....Capitaine (ou dirigeant pour les jeunes) de l'US Lillebonnaise formule la réserve technique suivante : à la.....ème minute, l'arbitre a ..... (fait contesté) alors que le règlement prévoit..... (décision réglementaire).

**16. Fonction officielle exercée malgré une suspension :**

Je soussigné (NOM Prénom) Licence N°.....Capitaine (ou dirigeant pour les jeunes) de l'US Lillebonnaise pose des réserves sur la qualification et la participation au match de Mr (NOM Prénom) de (Club Adverse) licence No ..... en qualité d'arbitre bénévole. Motif: Etant suspendu, il ne peut exercer aucune fonction officielle.

**17. Autorisation médicale :**

Je soussigné (NOM Prénom) Licence N°.....Capitaine (ou dirigeant pour les jeunes) de l'US Lillebonnaise pose des réserves sur la qualification et la participation de (NOM Prénom) de (Club Adverse) licence No ..... , Motif: ce joueur de catégorie (à adapter selon le cas).

Exemple1: Ce joueur de catégorie -19ANS n'est pas médicalement autorisé à participer à un match SENIORS, la mention étant rayé sur la licence.

Exemple 2: Ce joueur de catégorie -17ANS 1ère année n'est pas autorisé à jouer en catégorie -19ANS.

**18. Infraction au statut de l'arbitrage :**

Je soussigné (NOM Prénom) Licence N°.....Capitaine (ou dirigeant pour les jeunes) de l'US Lillebonnaise pose des réserves sur la qualification et la participation au match du joueur (NOM Prénom), No de licence ..... de (Club Adverse) car il est titulaire d'une licence « MUTATION » et n'a pas le droit de participer au match du fait que son club se trouve en 3<sup>ème</sup> saison d'infraction avec le statut d'arbitrage et n'est plus autorisé à utiliser des joueurs mutés en équipe 1<sup>ère</sup> à compter du .....

**19. Joueur suspendu :**

Je soussigné (NOM Prénom) Licence N°.....Capitaine (ou dirigeant pour les jeunes) de l'US Lillebonnaise pose des réserves sur la qualification et la participation au match du joueur (NOM Prénom) No de licence ..... de (Club Adverse). Motif : ce joueur est dans le coup d'une suspension ferme non purgée à ce jour et de ce fait ne peut participer à la rencontre.

#### **4-8 Délégués de club:**

Le club recevant doit désigner 2 (deux) délégués qui se mettent à la disposition de l'arbitre 1 (une) heure avant la rencontre pour garantir l'entière régularité du match.

Le délégué du club est obligatoirement dirigeant licencié du club local.

Il doit être inscrit sur la feuille de match (nom, numéro de licence).

Il ne peut être arbitre assistant.

Il peut être le « dirigeant accompagnateur » local , exceptionnellement, s'il n'y a pas d'autre dirigeant.

Il doit pouvoir être repéré à tout moment par l'arbitre (port du brassard) et rester dans le secteur des bancs de touche.

Il doit collaborer avec l'arbitre, de l'entrée à la sortie du stade.

Il est le garant de la sécurité de la rencontre (sur le terrain) et particulièrement de celle des arbitres.

Il accompagne l'arbitre à la mi-temps et à la fin du match.

Globalement, il veille sur ce qui se passe entre le terrain de jeu et la main courante, cela en parfaite harmonie avec l'arbitre. Il doit éviter si possible toute entrée de spectateurs sur le terrain ou prendre les mesures pour l'en évacuer.

*En cas de non-désignation d'un délégué officiel :*

- il gère les bancs de touche en s'assurant que seules les personnes autorisées, inscrites sur la feuille de match, les occupent.

- il tente de régler les conflits et d'apaiser les échauffourées.

- il s'assure du respect des zones d'échauffement.

- il donne les consignes pour qu'il n'y ait pas de spectateurs entre la main courante et les lignes du terrain.

- En cas de blessure ou d'absence d'arbitre, il prend les dispositions utiles.